

L'administration du département du Tarn envoie un exemplaire d'un arrêté portant invitation aux citoyens de ce département d'offrir un vaisseau à la patrie, lors de la séance du 13 fructidor an II (30 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

L'administration du département du Tarn envoie un exemplaire d'un arrêté portant invitation aux citoyens de ce département d'offrir un vaisseau à la patrie, lors de la séance du 13 fructidor an II (30 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 89;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15152_t1_0089_0000_7

Fichier pdf généré le 14/01/2020

[*Les membres du comité de surveillance de Bourg-Epuré, ci-devant Bourg-en-Bresse, département de l'Ain, à la Convention nationale, le 7 fructidor an II*] (15)

Liberté, Egalité, Probité, Justice

Mort aux tirans

Citoyens Représentants

Vous avez sauvé la chose publique dans le département de l'Ain en envoyant le Représentant Boisset pour briser les fers des patriotes opprimés, et enchaîner les intrigants... Ces suppôts des Hébert, des Ronsin et du tiran Robespierre régnoient dans tout le département; ils s'étoient emparés de tous les pouvoirs : dans leur immoralité profonde ils avoient enchaîné la vertu, et donné le débordement à tous les vices. Les patriotes étoient opprimés, vexés, pillés, incarcérés et prêts à être assassinés... Ils n'osoient plus élever la voix, le terreur étoit pour eux à l'ordre du jour... le peuple étoit dans la consternation... arrive le digne représentant Boisset que vous avez envoyé pour son bonheur, il voit la désolation générale, il cherche et il opère le salut du peuple; il dissipe l'intrigue en incarcérant ses chefs, il parle au nom de la loi, et le calme renaît... les Patriotes respirent, le peuple commence à goûter le bonheur.

Conservez-lui ce brave Représentant, qu'il achève son ouvrage, et vous aurez encore une fois bien mérité du peuple reconnoissant du département de l'Ain.

Vive la République une, indivisible et démocratique. Nous la soutiendrons jusqu'à la mort.

Vive la Convention, nos cœurs et nos bras sont à elle.

Vive le représentant du peuple Boisset, et qu'il continue de travailler pour le bonheur.

Salut et fraternité.

GALANT, LEFRANC, RORHET, ROUGEMONT, NELLI, CANALLE, COMERCIN, CLUNY, GUISON, TIGNOTE, et PREVOST (*secrétaire*).

6

L'administration du département du Tarn envoie un exemplaire d'un arrêté portant invitation aux citoyens de ce département d'offrir un vaisseau à la patrie.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (16).

L'administration du département du Tarn, considérant que si la mémorable victoire navale du 20 prairial dernier a comblé de gloire la République française, les flots de sang qui ont été versés ne demandent pas moins vengeance contre les féroces anglais;

Que l'énergie républicaine doit promptement réparer les pertes de l'audace, et faire reparoître des flottes plus nombreuses encore que celles qui sont jusqu'à ce jour sorties de nos ports;

Que le vœu national doit s'accomplir dans toute sa plénitude, en portant la dévastation chez ce peuple pirate, qui spéculé sur l'humanité comme sur les produits territoriaux de l'industrie;

Que chaque page de l'histoire d'Angleterre étant marquée par la haine du nom français, et que ce sentiment, sucé avec le lait parmi ces insulaires, se perpétuant d'âge en âge, il est temps que le peuple fier, courageux et trop longtemps généreux, qui en est l'objet, détruise ces brigands pour qui le reste des hommes n'est rien, s'il ne lui est asservi;

Que déjà cette opinion s'est fortement prononcée dans plusieurs communes du département, et qu'il a été ouvert des souscriptions pour la construction d'un vaisseau; que cet élan patriotique ne doit pas être restreint, et qu'il suffira de donner l'éveil à la généralité, pour voir de toutes parts le même zèle, la même ardeur pour concourir efficacement à la prospérité de la patrie par la ruine de nos éternels rivaux.

Arrête ce qui suit:

ARTICLE PREMIER. Les citoyens du département sont invités à faire tous les sacrifices que leur fortune leur permettra, à l'effet d'obtenir des dons suffisants pour la construction d'un vaisseau qui sera offert à la République.

ART. II. A cet effet il sera ouvert des registres de souscriptions dans les municipalités et sociétés populaires.

ART. III. Ces registres seront ouverts jusqu'au 30 du présent mois, sauf à former ensuite des registres supplémentaires.

ART. IV. Dans la première décade de fructidor, les municipalités seront tenues d'envoyer à l'administration du district un relevé dudit registre; les districts le feront ensuite passer à l'administration du département.

ART. V. Dès que ces listes seront terminées, et qu'elles auront été envoyées à l'administration du département, il en sera fait un tableau général, dont il sera envoyé des copies à la Convention nationale, au comité de Salut public et à la commission de la Marine et des Colonies.

ART. VI. Les sociétés populaires sont spécialement invitées à rappeler dans leurs séances l'objet du présent arrêté, et à prendre, pour augmenter et accélérer les souscriptions, les moyens que leur patriotisme pourra leur suggérer.

Et sera le présent arrêté, imprimé, publié, affiché et envoyé aux districts, municipalités et sociétés populaires du département (17).

(15) C 319, pl. 1304, p. 8.

(16) P.-V., XLIV, 216.

(17) Bull., 13 fruct. (suppl.).